Estrablin
Commune de l'Isère

D 1./2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 27 janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations.
Nombre de membres en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 22 janvier 2025
sous la présidence de M. Denis PEILLOT maire de la commune d'Estrablin

Présents M. Denis PEILLOT-maire- Mme Carole VICIANA, Mme Réfija BABACIC - M. Fathi ALI-GUECHI - Mme Maud LACROIX - M. Dominique JESTIN - adjoints-
Mme Emilie ESCARGUEIL-M. Dominique VANEL-Mme Delphine MONIN- M. Eric MOREL- Mme Aznive MARCARIAN-M. Alain AICHOUN-M. Didier PEYRON -Mme Pascale ABEL-COINDOZ-M. Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ -M. Gilles LENTILLON- Mme Adèle GROLEAS-Mme Corine SERVANIN - conseillers
Pouvoirs : Brice DECORTES à Delphine MONIN- Corinne PETREQUIN à Gilles LENTILLON
Absents : M. Jean-Jacques DEFLANDRE-Mme Ingrid CHAPUIS
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ

Environnement : Espace naturel sensible de la Merlière programme d'action 2025

Rapporteur : Dominique JESTIN

Vu le plan de gestion 2018-2027
Vu la délibération n° 2018 C09 C 20 77 et le rapport de la commission permanente du 21 septembre 2018 du département de l'Isère, concernant les actions en faveur des espaces naturels sensibles et approuvant la validation du plan décennal de la zone humide de la Merlière
Vu la délibération n° 30/2018 du 21 mars 2018 de la commune, approuvant la validation du plan décennal de l'ENS la Merlière.

Le Comité de site s'est réuni le 9 décembre 2024 et a validé le programme des travaux de l'année 2025.
Un ensemble de travaux sera réalisé en 2025 dans le cadre du plan de gestion de l'ENS de la Merlière, en coordination avec le département de l'Isère.
Il convient dans une délibération de citer le contenu de ces travaux afin de demander au département de l'Isère une subvention de 60 % du montant de ces dépenses.

Les travaux programmés en 2025 seront les suivants :

Estrablin
Commune de l'Isère

ENS de la zone humide de la Merlière, Estrablin
Budget prévisionnel 2025

n° opération	Opérations	Remarque	2025 Budget prév. HT	TVA applicable
2	Aménager le canal en rivière de contournement	Achat sonde autonome piézomètre	1 211,00	x
8	Bûcheronnage et débroussaillage ponctuels des berges	Agrotec (1j chantier)	300,00	
12	Broyage des ronciers	Agrotec (2j chantier)	600,00	
12	Broyage des ronciers	Chèvre pastorale	882,00	x
13	Entretien et restauration des clôtures	Agrotec (1j chantier)	300,00	
15	Suivi des papillons	N.Souvignet	1 725,00	x
17	Elagage et broyage périodique des haies et ourlets	Agrotec (2j chantier)	600,00	
19	Elagage des arbres "têtards"	Agrotec (1j chantier)	300,00	
24	Écorcer les Robiniers faux-acacias	Agrotec (1j chantier), plantation de saules et aulnes	300,00	
29	Transect floristique des prairies	CF Environnement C.Folcher	1 560,00	x
32	Animations nature pour les scolaires et le grand public	Mille Natures	1 071,00	
38	Entretenir la zone d'accueil et le chemin piétons	RIQ	3 798,00	
39	Restaurer la passerelle en bois	Scierie Grenier Bois passerelle débit	1 549,08	x
39	Restaurer la passerelle en bois	Agrotec (500€ petit matériel + 3j chantiers)	1 400,00	
45	Animer le plan de gestion et la vie du site	N.Souvignet	5 175,00	x
		Total HT (€)	20771,08	

Il est proposé au Conseil municipal de demander au Conseil départemental de l'Isère la subvention correspondant à ces travaux, lesquels seront inscrits au budget 2025 de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Valide les prévisions des dépenses 2025**
- **Charge le Maire de faire le nécessaire concernant la demande de subvention départementale liée au plan de gestion de l'ENS de la Merlière pour un montant équivalent à 60 % du HT soit 12 463 €**

Non-participation :
Pour : 21
Abstentions :
Contre :

Le Maire
Denis PEILLOT

Estrablin
Commune de l'Isère

D 2./2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 27 janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations.
Nombre de membres en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 22 janvier 2025
sous la présidence de M. Denis PEILLOT maire de la commune d'Estrablin

Présents M. Denis PEILLOT-maire- Mme Carole VICIANA, Mme Réfija BABACIC - M. Fathi ALI-GUECHI - Mme Maud LACROIX - M. Dominique JESTIN - adjoints-
Mme Emilie ESCARGUEIL-M. Dominique VANEL-Mme Delphine MONIN- M. Eric MOREL- Mme Aznive MARCARIAN-M. Alain AICHOUN-M. Didier PEYRON -Mme Pascale ABEL-COINDOZ-M. Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ -M. Gilles LENTILLON- Mme Adèle GROLEAS-Mme Corine SERVANIN - conseillers
Pouvoirs : Brice DECORTES à Delphine MONIN- Corinne PETREQUIN à Gilles LENTILLON
Absents : M. Jean-Jacques DEFLANDRE-Mme Ingrid CHAPUIS
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ

Finances : Demandes de subventions pour la réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la mairie.

Rapporteur : Denis PEILLOT

À la suite du départ de l'école élémentaire (4 classes et préaux), le bâtiment de la mairie dispose de surfaces disponibles pour pouvoir effectuer un redéploiement de ses services au RdC et d'améliorer les conditions d'accueil du public, et principalement en termes d'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite).

L'objectif d'un redéploiement au Rez de Chaussée de l'ensemble des services et de la salle du conseil municipal et des mariages a été exprimé comme un objectif prioritaire par la collectivité.
Le préau ouest sera transformé en salle du conseil municipal et des mariages accessibles aux personnes à mobilité réduite.
L'ensemble du volume bénéficiera d'une rénovation thermique et énergétique très performante.
Le projet bénéficie en outre d'un vaste projet de renaturation, de permabilisation de deux anciennes cours d'école et de préservation de la biodiversité.

Les travaux s'effectueront par phases, afin de garantir l'activité et avec l'objectif de maîtriser les couts d'investissement.
L'avant-projet définitif étant validé, il convient désormais de conforter le plan de financement de l'opération, condition indispensable à sa mise en œuvre.

TABLEAU FINANCEMENT

Estrablin
Commune de l'Isère

			OPERATION 1 RENOV ENERGETIQUE MAIRIE			OPERATION 2 RENATURATION		
		Montant des dépenses éligibles (cf lots et liste des travaux détaillés)	Montant subvention sollicité	% du projet mairie		Montant subvention sollicité	% du projet renat	% du projet global
Département	**Dotation départementale :** - Rénovation énergétique des **logements communaux :** 20 % du prix de revient TTC dans limite de 20 000€ par logement pour les renovations simples et 40 000€ pour les renovations lourdes	211245	40 000 €	1,49%		0 €	0,00%	1,49%
	Dotation départementale : 1 arbe 1 Habitant > 50 % dans la limite de 20 000 €	43000				20 000 €	0,75%	0,75%
	Dotation Départementale : - Essences locales : 25% dans la limite de 5 000 €					5 000 €	0,002 €	0,002 €
	Dotation Territoriale : 30% dans la limite de 500 00€ - Travaux de rénovation énergétique (hors intérieur des logements)	949297	313 268 €	12%		0 €	0%	12%
	Bonus énergétique : 10 % - Travaux de rénovation énergétique (hors intérieur des logements)	949297	94 930 €	4%		0 €	0%	4%
Etat	**Fonds Vert - Rénovation énergétique :** demander le maxi pour atteindre les 80% sur cet axe - Travaux de rénovation énergétique (hors intérieur des logements)	1517737,56	424 967 €	16%		0 €	0%	16%
	Fonds Vert - Renaturation : demander le maxi pour atteindre les 80% sur cet axe - Travaux de désimperméabilisation, végétalisation et gestion des eaux pluviales	765572				267 950 €	10%	10%
	DETR - Sollicitée sur le projet global à intégrer au plan de financement de la rénov énergétique		200 000 €	7%		0 €	0%	7%
	DSIL - A solliciter sur le projet global	2159915,84	215 992 €	8%				8%
Région	Contrat Région		125 000 €	5%				5%
UE	FEDER	2675644	401 347 €	15%				15
TOTAL	Coût total du projet (MOE - études - travaux)	2675643,84	1 815 502 €	68,5			10,752	79,242

Estrablin
Commune de l'Isère

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 20/03/2025
Date prévisionnelle de fin de l'opération : décembre 2026

Il s'agit, dans cette délibération, d'autoriser le maire à solliciter, en complément du financement par la commune et dans la mesure du possible, le soutien financier des partenaires suivants :

- L'Etat au titre de la DSIL
- L'Etat au titre du Fonds vert
- La Région au titre du Contrat Région et au titre d'autres dispositifs à venir
- Le Département de l'Isère (dotation territoriale, bonus énergétique 1arbre 1 habitant, rénovation énergétique des logements)
- Tout autre financeur (public ou privé) au regard des aides auxquelles la commune pourrait prétendre

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Approuve le projet de réhabilitation de la Mairie pour un montant total estimé à 2 347 046,00 €HT pour les travaux et 332 367 €HT de maitrise d'œuvre,**
- **Approuve le plan de financement proposé exposé,**
- **Autorise le maire à solliciter des subventions à l'Etat (notamment au titre de la DSIL, le Fonds vert) ou autres dispositifs à venir, la Région au titre du Contrat Région et au titre d'autres dispositifs à venir, le Département de l'Isère, tout autre financeur (public ou privé) au regard des aides auxquelles la commune pourrait prétendre pour le dossier de réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la mairie, végétalisation des anciennes cours d'école et création d'un parc,**
- **Charge le Maire ou sa représentante la 1ère adjointe de faire le nécessaire.**

Non-participation :
Pour : 21
Abstentions :
Contre :

Le Maire
Denis PEILLOT

MAIRIE D'ESTRABLIN
38 (Isère)

Estrablin
Commune de l'Isère

D 3./2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 27 janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations.
Nombre de membres en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 22 janvier 2025
sous la présidence de M. Denis PEILLOT maire de la commune d'Estrablin

Présents M. Denis PEILLOT-maire- Mme Carole VICIANA, Mme Réfija BABACIC - M. Fathi ALI-GUECHI - Mme Maud LACROIX - M. Dominique JESTIN - adjoints-
Mme Emilie ESCARGUEIL-M. Dominique VANEL-Mme Delphine MONIN- M. Eric MOREL- Mme Aznive MARCARIAN-M. Alain AICHOUN-M. Didier PEYRON -Mme Pascale ABEL-COINDOZ-M. Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ -M. Gilles LENTILLON- Mme Adèle GROLEAS-Mme Corine SERVANIN - conseillers
Pouvoirs : Brice DECORTES à Delphine MONIN- Corinne PETREQUIN à Gilles LENTILLON
Absents : M. Jean-Jacques DEFLANDRE-Mme Ingrid CHAPUIS
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ

Finances : Modification du tableau des tarifs

Rapporteur : Delphine MONIN

1) La commune va mettre en place un contrôle d'accès bâtiments aux salles communales par badge.

Il est prévu de fournir 5 badges à chacune des associations utilisatrices des salles communales.

Toute délivrance de badges supplémentaires entrainera la facturation de 15€ par badge.

2) Les tarifs des concessions colombarium et cavurnes d'une durée de 5 ans et 10 ans sont supprimés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Valide la création d'un tarif badge 2025 tels que décrit à la présente délibération**
- **Valide la suppression des tarifs concession colombarium et cavurne d'une durée de 5 ans et 10 ans**
- **Charge le Maire ou sa représentante la 1ère adjointe de faire le nécessaire**

Non-participation :
Pour : 21
Abstentions :
Contre :

Le Maire
Denis PEILLOT

MAIRIE D'ESTRABLIN
38 (Isère)

Estrablin
Commune de l'Isère

D 4./2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 27 janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations.
Nombre de membres en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 22 janvier 2025
sous la présidence de M. Denis PEILLOT maire de la commune d'Estrablin

Présents M. Denis PEILLOT-maire- Mme Carole VICIANA, Mme Réfija BABACIC - M. Fathi ALI-GUECHI - Mme Maud LACROIX - M. Dominique JESTIN - adjoints-
Mme Emilie ESCARGUEIL-M. Dominique VANEL-Mme Delphine MONIN-M. Eric MOREL- Mme Aznive MARCARIAN-M. Alain AICHOUN-M. Didier PEYRON -Mme Pascale ABEL-COINDOZ-M. Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ - M. Jean-Jacques DEFLANDRE-Mme Ingrid CHAPUIS-M. Gilles LENTILLON-Mme Adèle GROLEAS - Mme Corinne PETREQUIN -Mme Corine SERVANIN - conseillers
Pouvoirs : Brice DECORTES à Delphine MONIN
Absents :
Secrétaire de séance :

Enfance jeunesse : Convention relative à un projet éducatif territorial labellisé (PEdt) Plan mercredi

Rapporteur : Maud LACROIX

Dans le cadre de sa politique éducative globale, la commune d'Estrablin en partenariat avec les cinq communes du bassin de vie (**Moidieu-Détourbe, Eyzin-Pinet, St-Sorlin-de-Vienne, Septème, Meyssiez**) s'est dotée en 2018 d'un Projet Educatif Territorial (PEdT) qui arrive à échéance.
Le PEdt formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité avant pendant et après l'école. Il fixe les grandes orientations en matière éducative ainsi que les conditions d'ouverture de ses accueils collectifs de mineurs. Il donne lieu à la signature d'une convention matérialisant la coordination et la mise en cohérence de l'ensemble des acteurs intervenant auprès des enfants, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.
Le PEdT comprend également un volet « plan mercredi » qui présente les moyens engagés dans les accueils de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi. Le temps du mercredi revêt une importance particulière, contribuant à la socialisation de l'enfant et à sa réussite, notamment quand il est pensé de manière globale en cohérence avec le territoire, ses acteurs et ses ressources.

Ce plan mercredi a été élaboré pour répondre objectifs suivants :

- Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs et aider l'enfant dans sa réussite,
- Créer les conditions pour que chaque enfant puisse acquérir les connaissances indispensables et complémentaires, en harmonisant le temps de vie de l'enfant et le temps de vie de l'écolier
- Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation
- Favoriser les rencontres, l'information (plaquettes, site internet, brochures, ...)
- Favoriser la réussite en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets de chacun,
- Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants et développer l'autonomie de l'enfant
- Permettre l'accès à une offre éducative de qualité pour leur développement et leur épanouissement individuel et collectif et plus particulièrement en favorisant l'accès pour tous, aux loisirs
- En proposant des enrichissements entre les temps de loisirs et éducatifs des enfants.

Estrablin
Commune de l'Isère

Considérant que la démarche de renouvellement du PEdT 2022-2025, matérialisée par la convention jointe en annexe, rejoint la volonté des six communes de poursuivre la structuration et l'amélioration de la qualité de ses accueils collectifs de mineur

Vu le document du projet « plan mercredi »,

Vu la convention PEdT et son annexe jointes,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet Éducatif Territorial avec labellisation du plan mercredi tels qu'annexés à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire ou sa représentante la 1ère adjointe à signer la convention relative au Projet Éducatif Territorial (PEdT) labellisé plan mercredi

Le descriptif et la convention du PEdT labellisé plan mercredi sont annexés à la présente délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Approuve le projet Éducatif Territorial avec labellisation du plan mercredi**
- **Autorise Monsieur le Maire ou sa représentante la 1ère adjointe à signer la convention relative au Projet Éducatif Territorial (PEdT) labellisé plan mercredi.**

Non-participation :
Pour : 21
Abstentions :
Contre :

Le Maire,
Denis PEILLOT

MAIRIE D'ESTRABLIN
38 (Isère)

Estrablin
Commune de l'Isère

D 5./2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 27 janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations.
Nombre de membres en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 22 janvier 2025
sous la présidence de M. Denis PEILLOT maire de la commune d'Estrablin

Présents M. Denis PEILLOT-maire- Mme Carole VICIANA, Mme Réfija BABACIC - M. Fathi ALI-GUECHI - Mme Maud LACROIX - M. Dominique JESTIN - adjoints-
Mme Emilie ESCARGUEIL-M. Dominique VANEL-Mme Delphine MONIN- M. Eric MOREL- Mme Aznive MARCARIAN-M. Alain AICHOUN-M. Didier PEYRON -Mme Pascale ABEL-COINDOZ-M. Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ -M. Gilles LENTILLON- Mme Adèle GROLEAS-Mme Corine SERVANIN - conseillers
Pouvoirs : Brice DECORTES à Delphine MONIN- Corinne PETREQUIN à Gilles LENTILLON
Absents : M. Jean-Jacques DEFLANDRE-Mme Ingrid CHAPUIS
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ

Enfance- Jeunesse : Convention de partenariat Institut Médico -Éducatif (IME) La Bâtie

Rapporteur : Maud LACROIX

La Municipalité d'Estrablin dans le cadre des accueils de loisirs intercommunaux mène une politique volontariste d'inclusion d'enfants en situation de handicap en milieu ordinaire. La municipalité a donc souhaité agir pour permettre à tout enfant en situation de handicap d'accéder aux services d'accueils extrascolaires proposés par la commune. Pour ce faire la municipalité a souhaité formaliser un partenariat avec un acteur à la compétence reconnue dans l'accompagnement vers l'insertion en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap. Ce partenariat est mis en place depuis 2023 avec l'IME La Bâtie. Il s'agit de renouveler ce partenariat en signant une nouvelle convention.

Considérant que l'inclusion des enfants est un axe prioritaire de la convention territoriale de gestion (CTG) et s'intègre pleinement dans le projet animation.

Considérant qu'afin de valider les modalités de collaborations et d'engagement entre les services médico -éducatifs et les structures de loisirs de la commune pour des enfants de l'IME La Bâtie au centre de loisirs sur des accueils du mercredi et vacances scolaires il convient de signer une convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve les termes de la convention de partenariat avec le Pôle enfance Isère Rhodanienne IME « La Bâtie » annexée à la présente délibération**
- **Autorise Monsieur le Maire ou sa représentante la 1ère adjointe à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération de la convention de partenariat avec le Pôle enfance Isère Rhodanienne IME « La Bâtie »**

Non-participation :
Pour : 21
Abstentions :
Contre :

Le Maire,
Denis PEILLOT

MAIRIE D'ESTRABLIN
38 (Isère)

Estrablin
Commune de l'Isère

D 6./2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 27 janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations.
Nombre de membres en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 22 janvier 2025
sous la présidence de M. Denis PEILLOT maire de la commune d'Estrablin

Présents M. Denis PEILLOT-maire- Mme Carole VICIANA, Mme Réfija BABACIC - M. Fathi ALI-GUECHI - Mme Maud LACROIX - M. Dominique JESTIN - adjoints-
Mme Emilie ESCARGUEIL-M. Dominique VANEL-Mme Delphine MONIN- M. Eric MOREL- Mme Aznive MARCARIAN-M. Alain AICHOUN-M. Didier PEYRON -Mme Pascale ABEL-COINDOZ-M. Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ -M. Gilles LENTILLON- Mme Adèle GROLEAS-Mme Corine SERVANIN - conseillers
Pouvoirs : Brice DECORTES à Delphine MONIN- Corinne PETREQUIN à Gilles LENTILLON
Absents : M. Jean-Jacques DEFLANDRE-Mme Ingrid CHAPUIS
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ

Ressource Humaines : avancement de grade année 2025

Rapporteur : Denis PEILLOT

Un certain nombre d'agents sont éligibles à l'avancement de grade en 2025.
Selon les lignes directrices de gestion validées par le Comité technique en date du 20/04/2021 et la délibération de mise en œuvre de la stratégie de pilotage des ressources humaines du 10/05/2021 instaurant les LDG.

Après validation de la commission du personnel du 17/01/2025

Il est proposé au conseil municipal

- De créer un poste d'Ingénieur principal et de supprimer un poste d'Ingénieur à compter du 15/07/2025
- De créer un poste d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe et de supprimer un poste d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe à compter du 01/02/2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Décide de créer et supprimer les postes tels que décrits ci-dessus.**
- **Charge le Maire ou sa représentante la 1ère adjointe de faire le nécessaire.**

Non-participation :
Pour : 21
Abstentions :
Contre :

Le Maire
Denis PEILLOT

MAIRIE D'ESTRABLIN
38 (Isère)